

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 septembre 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des quatre États membres de l'Union européenne qui sont membres du Conseil de sécurité – l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie et la France –, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Philippe **Kridelka**



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2020 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Belgique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Iran/États-Unis : Déclaration de Josep Borrell, Haut Représentant
de l'Union européenne, Coordonnateur de la Commission
conjointe du Plan d'action global commun**

Bruxelles, le 20 septembre 2020

Je prends note de l'annonce faite le 19 septembre par les États-Unis en ce qui concerne le mécanisme dit de « rétablissement » (« snapback ») des sanctions des Nations Unies en vertu de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Comme je l'ai rappelé dans ma déclaration du 20 août, ainsi que dans la déclaration de la présidence à la suite de la réunion de la Commission conjointe du Plan d'action global commun (PAGC) tenue le 1^{er} septembre 2020, les États-Unis ont unilatéralement cessé de participer au PAGC par décret présidentiel, le 8 mai 2018, et n'ont par la suite participé à aucune activité liée au PAGC. Le pays ne peut donc être considéré comme un État participant au PAGC et ne peut engager le processus de rétablissement des sanctions des Nations Unies en vertu de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. En conséquence, les engagements relatifs à la levée des sanctions pris au titre du PAGC continuent de s'appliquer.

En tant que Coordonnateur de la Commission conjointe du PAGC, je continuerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour veiller à ce que toutes les parties préservent et mettent pleinement en œuvre le PAGC. Le PAGC demeure un pilier essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération qui contribue à la sécurité régionale et mondiale dans la mesure où il traite la question du programme nucléaire iranien de manière globale. J'appelle toutes les parties à tout mettre en œuvre pour préserver l'accord et à s'abstenir de toute action susceptible d'être perçue comme le signe d'une escalade de la situation actuelle.
